

**WMO OMM**

World Meteorological Organization  
Organisation météorologique mondiale  
Organización Meteorológica Mundial  
Всемирная метеорологическая организация  
المنظمة العالمية للأرصاد الجوية  
世界气象组织

**Secrétariat**

7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300  
CH 1211 Genève 2 – Suisse  
Tél.: +41 (0) 22 730 81 11  
Fax: +41 (0) 22 730 81 81  
wmo@wmo.int – public.wmo.int

Ref.: 05794/2024.15 I/ONM

Notre réf.: 05794/2024/I/ONM

22 avril 2022

**Objet:** Invitation à l'atelier de formation (hybride) pour la Région I sur les fonctions et les outils des centres régionaux du Système mondial intégré d'observation de l'OMM (WIGOS) pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale (Abuja, Nigéria, 28-30 mai 2024)

**Suite à donner:** Confirmer la participation des représentants de votre pays de préférence avant le **30 avril 2024**

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que, à l'aimable invitation du Service météorologique du Nigéria (NiMet), l'Organisation météorologique mondiale (OMM) organise l'atelier hybride mentionné en objet à Abuja, du 28 au 31 mai 2024.

L'objectif de cet atelier est d'améliorer les connaissances et les compétences des correspondants nationaux concernés des Membres d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest qui ne participent pas encore aux opérations des centres régionaux du WIGOS, afin qu'ils utilisent efficacement les outils du WIGOS dans le contexte des fonctions de ces centres, conformément aux rôles et responsabilités définis tant pour ces correspondants nationaux que pour ces centres.

Cet atelier s'adresse principalement aux correspondants nationaux pour le Système de contrôle de la qualité des données du WIGOS (WDQMS) d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest et au personnel des centres candidats au statut de centres régionaux du WIGOS. D'autres experts nationaux participant aux activités liées au WIGOS, tels que les correspondants nationaux pour le WIGOS et les correspondants nationaux pour OSCAR/Surface, sont également invités à participer à l'atelier, en principe à distance, ou en personne s'ils remplacent le correspondant national pour le WDQMS. Sur demande, l'OMM prévoit d'accorder une assistance financière à un nombre limité de participants pour la prise en charge de leurs frais de voyage et de séjour (versement d'une somme forfaitaire).

Afin de faciliter les préparatifs de l'atelier, nous vous demandons de bien vouloir revoir les renseignements relatifs à votre correspondant(e) national(e) désigné(e) pour le WDQMS et nous faire part de toute mise à jour le plus rapidement possible. Vous souhaiterez peut-être revoir également les renseignements relatifs à votre correspondant(e) national(e) pour le WIGOS et votre correspondant(e) national(e) pour OSCAR/Surface et nous faire part de toute mise à jour éventuelle. La liste des correspondants nationaux actuels pour le WDQMS et leur mandat peuvent être consultés sur la [page Web du WIGOS](#).

Veuillez confirmer la participation de votre correspondant(e) national(e) désigné(e) dès que possible, mais de préférence avant le **30 avril 2024**, par courriel au Représentant de

**Aux:** Représentants permanents des Membres ci-après du Conseil régional I (Afrique) de l'OMM: Cabo Verde, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Libéria, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone et Tchad

**cc:** Correspondants nationaux pour le WDQMS des Membres de l'OMM suivants: Cabo Verde, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Libéria, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone et Tchad

l'OMM pour l'Afrique du Nord, l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest ([begomez@wmo.int](mailto:begomez@wmo.int)), en indiquant si l'intéressé(e) participera à distance ou en personne et, dans l'affirmative, s'il/elle sollicitera une assistance financière sous la forme d'une prise en charge des frais de voyage et d'une indemnité journalière de subsistance. Si l'OMM prend en charge les frais de voyage, les dispositions nécessaires seront prises par le Secrétariat et les participants en seront avisés en temps voulu.

Je tiens à attirer votre attention sur les dispositions suivantes:

«Les personnes ne faisant pas partie du personnel de l'Organisation qui sont autorisées à voyager à ses frais et/ou au bénéfice d'une indemnité journalière de subsistance doivent veiller à pouvoir prendre entièrement à leur charge toute dépense encourue en cas de décès, de maladie ou de lésion corporelle imputable à un voyage officiel et à la participation à des réunions au nom de l'Organisation. Il leur appartient donc de contracter toute assurance-vie, assurance-maladie, assurance accidents ou toute autre forme d'assurance avec un niveau de couverture adéquat pour toute la durée de ces réunions et événements.

La responsabilité de l'OMM est limitée à l'exercice de fonctions ou à la participation à une réunion pour son compte. L'OMM a souscrit une assurance contre les accidents et les maladies qui prévoit une couverture limitée des frais médicaux, des frais d'urgence et des frais supplémentaires encourus lors des voyages officiels.»

Enfin, je saisis cette occasion pour vous remercier du soutien que vous apportez aux activités de l'OMM, qui nous est très précieux.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Celeste Saulo  
Secrétaire générale